

Département des sciences humaines et sociales

### **Message à l'attention des directeurs d'unités**

#### **Pour diffusion au sein des unités**

Dans un libelle publié dans les colonnes du *Monde* le 21 juin dernier, Antoine Compagnon a mis en cause la direction scientifique du département SHS du CNRS dans le concours de recrutement 2008. Le contexte nous a imposé le silence mais, aujourd'hui que le conseil d'administration validant la création des instituts est passé, une mise au point s'impose.

L'utilisation de mots diffamatoires ne doit pas cacher une méconnaissance surprenante des mécanismes de recrutement au CNRS. Nous rappelons que le recrutement d'un chercheur au CNRS est un concours de la fonction publique qui se déroule en deux temps, un jury d'admissibilité, issu des sections du comité national de la recherche scientifique, étant suivi par un jury d'admission. Pour les directeurs de recherche, ce jury d'admission qui concerne tous les départements est présidé par le directeur général du CNRS. Pour les chargés de recherche, ce jury est certes présidé par le directeur scientifique du département, mais il rassemble également dix autres collègues, universitaires et chercheurs extérieurs à la direction. En parlant de « clientélisme », Antoine Compagnon fait peu de cas de ses pairs. Pour rappel, le secret des délibérations d'un jury est, par ailleurs, une des règles qui préside au mode de recrutement par concours de la Fonction publique.

Dans le même esprit, des rumeurs laissent entendre qu'un des candidats retenus dans un des concours 2008 aurait été un ancien doctorant d'un membre de la direction scientifique. C'est tout simplement faux et vérifiable.

**Marie-Françoise Courel**

**Directrice scientifique**

**Le 8 juillet 2008**